



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20220614-DEL-2022-06-49-DE
Date de télétransmission : 16/06/2022
Date de réception préfecture : 16/06/2022

En exercice : 29
Présent(s) : 21
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 29
Date de convocation : 07 juin 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 juin 2022

Délibération n° DEL.2022-06-49

Attribution du marché d'exploitation des installations Chauffage, Ventilation et Climatisation

Le 14 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MANIVERT Sonia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à MONDON Josiane. DUPLAIX Nathalie à DESROCHES Gilles. GAUTRON Marina à LECLERC Stéphanie. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à BAUDOUIN Marie-Christine. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MIGNON Brigitte à AILLOT Sonia.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric

Rapporteur : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics,

Considérant que le contrat d'exploitation et de renouvellement des installations de chauffage de la Ville arrive à échéance,

Considérant l'avis d'appel à la concurrence dématérialisé sur la plateforme BOAMP, pour une remise des plis le 9 juin 2022 avant 12 heures,

Considérant que la réunion de la commission d'appel d'offres s'est tenue le 13 juin 2022, après analyse des offres du bureau d'études,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre relatif à l'attribution du marché,

Considérant que la société ENGIE Solutions mieux disante a été retenue par la commission au titre de son offre,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer le marché d'exploitation des installations CVC, avec effet au 1er juillet 2022, avec la société ENGIE Solutions pour un montant du marché (P1 P2 P3 CEE déduits) de 4 001 727.13 Euros HT soit 4 779 981.00 Euros TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Éric LE



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>